Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120127-2012_B038-DE
Date de télétransmission : 03/02/2012
Date de réception préfecture : 03/02/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2012
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012_B038

OBJET : Agriculture et forêt - Attribution de subvention aux associations à caractère agricole - Demande complémentaire exceptionnelle de l'Association des Producteurs Transformateurs d'Oléagineux (APTO 84)

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(e)s :
BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Interventions Economiques, Insertion, Emploi et Formation
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
LM

11_01

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur : Christian BURLE

Thématique : Agriculture et Forêt

Objet : Attribution de subvention aux associations à caractère agricole – Demande complémentaire exceptionnelle de l'Association des Producteurs Transformateurs d'Oléagineux (APTO 84).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de verser, à titre exceptionnel, une subvention complémentaire à l'association APTO 84 faisant suite à un incident qui a déséquilibré l'activité de l'association. Le montant de cette subvention complémentaire s'élève à 2 000 euros correspondant à la différence entre la demande initiale et la subvention accordée par le Bureau de la Communauté du 30 juin 2011.

Par délibération n° 2011-B263, le Bureau communautaire du 30 juin 2011 accordait une subvention de 3 000 euros à l'Association des Producteurs Transformateurs d'Oléagineux (APTO 84) qui sollicitait une aide de 5 000 euros pour 3 actions complémentaires:

- Le triage des graines produites sur les exploitations (3 sur la CPA)
- La transformation des graines en huile végétale et tourteaux (4 sur la CPA)

➢ Et enfin, la valorisation des huiles en circuits courts auprès de la restauration collective avec récupération des huiles usagées pour une utilisation en bio-carburant (3 exploitations sur la CPA

Le Bureau de Communauté suivant l'avis de la commission agriculture a déjà accordé 3000 € de subvention à cette association.

- **Pour les subventions de fonctionnement :**

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2011-652	**ASSOCIATION DES PRODUCTEURS TRANSFORMATEURS D'OLEAGINEUX DE VAUCLUSE**	L'association a pour objet de promouvoir et développer la filière courte basée sur l'huile végétale et les tourteaux (résidus solides obtenus après extraction de l'huile des graines ou des fruits oléagineux) et favoriser l'économie locale et rurale dans un but d'intérêt collectif	0	**38 290 €**	2000 €	2000€	Non

Fin septembre, le véhicule tractant la presse à huile a été accidenté à Venelles. Les frais occasionnés par cet accident cumulés à l'inactivité forcée dans l'attente de la réparation de l'huilerie mobile ont mis l'association en difficulté.

C'est ce qui justifie la demande de complément de subvention à hauteur de la demande initiale, soit 2000 € supplémentaire, faisant passer notre taux d'intervention de 7,8% à 13% du montant du budget des actions.

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 modifiant les critères d'attribution aux associations oeuvrant en faveur du développement économique et rappelant les critères d'attribution aux associations oeuvrant dans le domaine agricole,
VU la délibération n° 2011-B283 du Bureau communautaire du 30 juin 2011 accordant une subvention de 3 000 € à l'association APTO 84,
VU l'avis de la commission agriculture du 8 novembre 2011

Au vu de ce qui précède, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le versement de la subvention exceptionnelle complémentaire d'un montant de 2 000 euros à l'association APTO 84,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3D-92-6574 du budget 2012 qui présente les disponibilités nécessaires

DOSSIER N°	2011-652-	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	117537	8 novembre 2011	27 janvier 2012	non

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS TRANSFORMATEURS D'OLEAGINEUX DE VAUCLUSE

PRESIDENT	Monsieur Philippe ROBERT
SIEGE	MEYRARGUES
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour objet de promouvoir et développer la filière courte basée sur l'huile végétale et les tourteaux (résidus solides obtenus après extraction de l'huile des graines ou des fruits oléagineux) et favoriser l'économie locale et rurale dans un but d'intérêt collectif.
OBJET DE LA DEMANDE	Les actions concernent les techniques de triage, de transformation et de valorisation : - triage de graines : BP = 6 600 € ; subv sollicitée = 600 € (4 producteurs CPA) - transformation de graines (colza, tournesol ...) en huile et tourteaux : BP = 28 435 ; Subv sollicitée = 2 900 € (3 producteurs CPA) - mise en place d'une valorisation de l'huile végétale auprès de la restauration collective (collège, lycée et université) : BP = 3 255 € ; sub sollicitée = 1 500 € (sur tout le territoire CPA)
AUTRES PARTENAIRES	CG 84

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	38 290 €	MONTANT DEMANDE	5 000 €
MONTANT PROPOSE	3000 €+ 2000 €	TAUX DE COUVERTURE	13,06%
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	0 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	
OBSERVATIONS	Les producteurs sont sur les communes de Peyrolles et de Meyrargues		

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE	Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE	Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE	Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.	Oui
LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES	Oui
AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE (COMMUNE DE MEYRARGUES ET PEYROLLES)	oui

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS TRANSFORMATEURS D'OLEAGINEUX DE VAUCLUSE *LEPA « La Ricarde » - 1016 Avenue Jean Bouin – 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE* **Association des Producteurs Transformateurs d'Oléagineux de Vaucluse**

Madame Le Président
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX
CS 40 868
13 626 - Aix-en-Provence - Cedex 1

Isle sur la Sorgue, le 7 novembre,

Objet : Sollicitation de l'APTO84 auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour une aide financière complémentaire

Madame le Président,

Nous vous avons sollicité au début de l'année concernant une aide financière pour le développement de notre activité, à savoir, la valorisation d'huile végétale alimentaire de tournesol issu d'exploitations agricoles directement auprès de la restauration collective ; vous y avez répondu favorablement, et nous vous en remercions.

Cependant, l'association traverse une période difficile lié à un accident survenu le 22 septembre dernier avec l'huilerie mobile sur le trajet de la Foire de Marseille, à laquelle, nous n'avons malheureusement pu participer, et qui nous avait demandé deux semaines de travail de préparation. C'est un coup dur pour l'association, autant plus que des frais de remorquage complémentaires ont dus être pris à notre charge, qu'une franchise de 1400 € nous sera appliqué, qu'une vétusté pour l'instant de 15% sera appliquée sur la remorque (valeur de 10 800 € HT), plus les frais directs ou indirects lié à la remise en état, sans compter enfin, la perte du Chiffre d'Affaire lié à une non-exploitation.

Nous sommes encore actuellement en pourparler avec l'expert chargé de la remise en état de l'huilerie mobile, qui devrait pouvoir être à nouveau être opérationnelle en janvier 2012.

Ainsi, nous vous sollicitons à nouveau concernant un complément d'aide financière qui nous serait d'un grand secours lors de la reprise de l'activité et éviterait de mettre trop en péril le projet global de notre structure.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Madame Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'APTO 84
Le Président, Philippe ROBERT

SIRET : 512 135 237 00018 - Code APE/NAF : 94 99 Z - TVA Intra : FR25512135237

Budget prévisionnel global de l'association

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Exercice 2011 : 01 juillet 2010 au 30 juin 2011

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat	1 100 €	**70 - Vente de produits finis, prestations de services,...**	16 290 €
Achats d'études et de prestations de services	0 €	Prestation de services	15 890 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	0 €	Vente de marchandises	400 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 000 €	Produits des activités annexes	0 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	0 €		0 €
Autres fournitures	100 €		0 €
61 - Services extérieurs	4 340 €	**74- Subventions d'exploitation**	10 000 €
Sous traitance générale (certification AB)	550 €	**Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)**	0 €
Locations	770 €	-	0 €
Entretien et réparation	620 €	**Région(s):**	0 €
Assurance	2 400 €	-	0 €
Documentation	0 €	**Département(s):**	0 €
Divers	0 €	- Conseil Général Vaucluse	5 000 €
62 - Autres services extérieurs	1 350 €		0 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	550 €	**Com. De Commune(s):**	0 €
Publicité, publication	0 €	- Communauté du Pays d'Aix	5 000 €
Déplacements, missions	300 €	-	0 €
Frais postaux et de télécommunications	200 €	**Organismes sociaux (à détailler):**	0 €
Services bancaires, autres	300 €	-	0 €
63 - Impôts et taxes	0 €	-	0 €
Impôts et taxes sur rémunération,	0 €	**Fonds européens**	0 €
Autres impôts et taxes	0 €	**CNASEA (emplois aidés)**	0 €
64- Charges de personnel	16 100 €	**Autres recettes (précisez)**	0 €
Rémunération des personnels,	16 100 €	-	0 €
Charges sociales,	0 €	-	0 €
Autres charges de personnel	0 €	-	0 €
65- Autres charges de gestion courante	0 €	**75 - Autres produits de gestion courante**	2 000 €
	0 €	Dont cotisations	600 €
66- Charges financières	600 €	**76 - Produits financiers**	0 €
67- Charges exceptionnelles	0 €	**77 - Produits exceptionnels**	10 000 €
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	14 800 €	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	0 €
	0 €	**79 - Transfert de charges**	0 €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	38 290 €	**TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS**	38 290 €
86- Emplois des contributions volontaires en nature	4 340 €	**87 - Contributions volontaires en nature**	4 340 €
Secours en nature	0 €	Bénévolat	4 340 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0 €	Prestations en nature	0 €
Personnel bénévole	4 340 €	Dons en nature	0 €
TOTAL DES CHARGES	42 630 €	**TOTAL DES PRODUITS**	42 630 €

IMPORTANT : je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande et je m'engage à justifier dans un second temps l'emploi des fonds attribués

L'association sollicite une subvention de 5 000 €

Fait à Isle sur Sorgue, le.22 février 2011

Le Président, Philippe ROBERT

[illegible] Trésorière

2012_B038

OBJET : Agriculture et forêt - Attribution de subvention aux associations à caractère agricole - Demande complémentaire exceptionnelle de l'Association des Producteurs Transformateurs d'Oléagineux (APTO 84)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

03 FEV. 2012